

# *La rouchère*

Le bulletin communal d'Oradour



**ORADOUR**



*Juillet 2015*

# Sommaire

	Page
Le mot du Maire	2
Etat civil	3
Compte 2014 et budget 2015	4
Le SIMO	6
Les travaux et projets de la commune	7
L'assainissement	9
Le PPRI	11
Le comité des fêtes	12
La société de chasse	
La Communauté de Communes du Pays d'Aigre	13
Les élections départementales	16
Production d'énergies renouvelables à Oradour	17
L'agence de l'eau Adour- Garonne	18
Le CREN	19
CALITOM	20
Le tour du Pays d'Aigre	24
Quelques infos pour bien vivre en Pays d'Aigre	25
Guide pratique	28

## Le mot du Maire

Après la fin des travaux d'aménagement du bourg de Germeville, l'année 2014 aura été marquée par une pause dans les investissements importants de notre commune.

En 2015 nous avons repris notre programme.

Notre chantier le plus important est bien sur l'aménagement du bourg de Chillé comme nous nous y étions engagés. Une première réunion avec l'ATD 16 (l'Agence Technique Départementale), le CAUE (Conseil, Architecture, Urbanisme et Environnement), le Conseil Départemental, et la Commission Communale pour l'aménagement de Chillé, s'est déjà tenue le 19 mai à la mairie suivie d'une visite sur le terrain. D'autres auront lieu ultérieurement, et vous serez informés régulièrement de l'avancée du chantier.

Toutefois, notre effort n'est pas uniquement concentré sur ce chantier. Nous poursuivons également l'entretien des chemins communaux et les différents travaux d'aménagement et d'équipement indispensables à notre commune. Une réunion du Conseil Municipal en présence des représentants de la Commission Communale des Sections de Commune a permis de recenser les différents travaux à effectuer. (voir le détail dans le bulletin).

Concernant notre Syndicat Intercommunal Mons Oradour (SIMO) nous poursuivons l'achat de petit matériel, et avons acquis une lame permettant le « débernage » des chemins ainsi que le déneigement, le cas échéant.

Il est un autre sujet important pour notre commune. Il s'agit de la mise en place par les Pouvoirs Publics du PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondation). Une réunion a eu lieu le 2 juin afin de présenter le plan et son impact sur l'Assainissement Collectif à Germeville.

Comme vous pourrez le constater à la lecture de notre bulletin, notre préoccupation est essentiellement tournée vers le développement et l'amélioration pour tous de notre cadre de vie.

Je vous souhaite une bonne lecture et un très bel été à tous.

# Etat civil

## Les naissances :



Louam MONToux né le 3 Avril 2015 de Carole GREZILLER et David MONToux  
Kylian BOUCARDEAU né le 16 Juin 2015 de Magalie et Cédric BOUCARDEAU

## Les décès :

SYLVESTRE Gustave : né le 31/12/1929 décédé le 7/05/2014 à GIRAC  
PLISSONNEAU Christian : né le 21/01/1954 décédé le 11/09/2014 à ORADOUR  
BUNOUST Raymond : né le 8/10/1944 décédé le 8/10/2014 à GIRAC

## Les nouveaux résidents:

Melle METIER Milène et AMECOOT Julien, impasse de l'Osme à Germeville  
Mr GASCHET Alexandre rue haute à Germeville



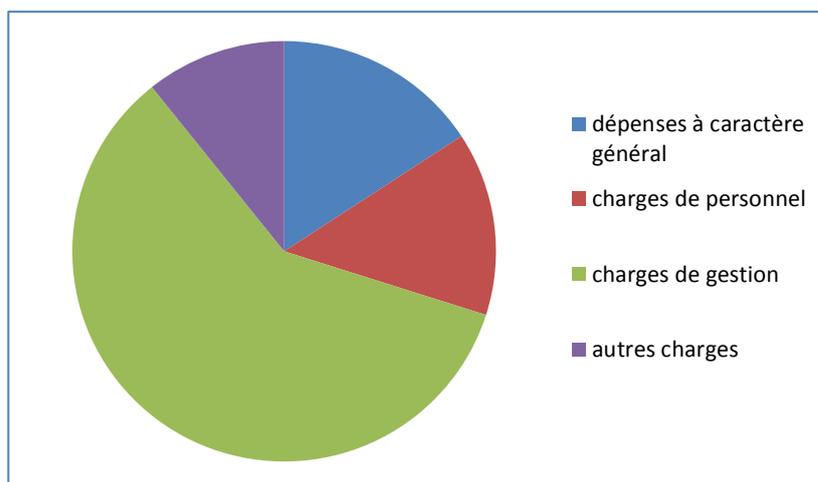
# Les Compte administratif 2014 et Budget 2015

## A) LES DEPENSES et RECETTES de fonctionnement:

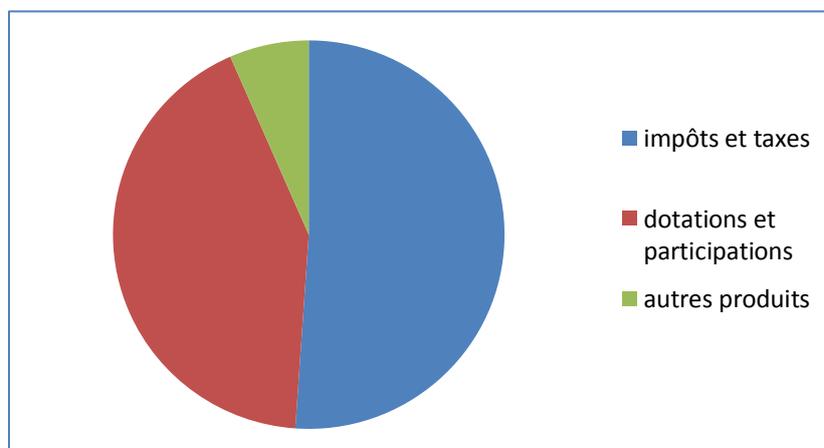
DEPENSES	RESULTATS 2014
A caractère général (électricité, eau, travaux de bâtiment et voirie, entretien du matériel, etc...)	22 334.52€
Charges de personnel (salaires et charges)	19 978.69€
Charges de gestion courante (indemnités des élus, participations et subventions)	84 032.56€
Autres charges	15 187.17€
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>141 532.94€</b>

RECETTES	RESULTATS 2014
Impôts et taxes	97 124.00€
Dotations et participations	80 471.04€
Autres produits	12 477.94€
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>191 603.12€</b>

### Les dépenses de fonctionnement 2014



### Les recettes de fonctionnement 2014



## B) LES DEPENSES et RECETTES d'investissement :

Au cours de l'année écoulée la commune n'a réalisé aucun investissement significatif.  
Le résultat de la section d'investissement est donc de : 36 771.78 €

### Le RESULTAT de l'exercice 2014 s'élève donc à :

Sections	résultats
Section de fonctionnement	+ 50 070.18 €
Section d'investissement	+ 36 771.78 €
<b>Résultat 2014 :</b>	<b>+ 86 841.96 €</b>

Le budget a été voté sans augmentation des Taux d'Imposition des Taxes Directes Locales pour 2015

## Les subventions et participations allouées pour 2015

### Les subventions inscrites au budget 2015 :

ADMR (aide à domicile)	310€
ACJAR (Association Cycliste Jarnac Aigre Rouillac)	150€
Association des paralysés	50€
Chambre des métiers	50€
Comité des fêtes	2 350€
Société de chasse	460€
Donneurs de sang	50€
ADAPEI (Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés)	100€
Les Petits pas d'Aigre	50€
Ligue contre le cancer	100€
Institut Bergonié	50€
Restos du cœur	100€
Inter Pays d'Aigre	50€
Handball Pays d'Aigre	50€
Tennis de table	50€
AFM Téléthon	100€
IME Sireuil	50€
MNT mutuelle	300€
Ecole maternelle privée d'Aigre (1 x 2100€)	2100€
Voyages scolaires (selon demandes)	

### Les participations :

SIVOS du collège	6 x 120€	720€
SIVOS de l'école maternelle publique d'Aigre	1 x 2100€	2100€
Ecole élémentaire publique d'Aigre	4 x 648€	2592€
Cantine écoles publiques d'Aigre	4 x 351€	1404€
Ecole élémentaire privée d'Aigre	2 x 648€	1296€
Cantine école privée d'Aigre	1 x 351€	351€
SIVOS école de Verdille	1 x 648€	648€
Cantine école de Verdille	1 x 351€	351€
SIMO		60 000€
SDEG entretien (Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz)		942€
SIAHBAC (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin de l'Aume-Couture)		7 271€
SILFA (Service Intercommunal de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques)		320€
SDITEC (Syndicat départemental Informatique et Technologies de Communication)		800€

## Le SIMO

Les membres de la Commission ont commencé à réfléchir sur le prochain programme d'investissement. La réflexion porte sur :

- l'achat d'un nouveau tracteur en remplacement de l'actuel tracteur bleu qui donne quelques signes d'usure.

- la construction d'un nouveau bâtiment pour stocker le matériel, qui ne peut l'être sous le bâtiment actuel déjà trop petit.

Une autre réflexion est également en cours pour savoir si nous pouvons réaménager la répartition des participations entre Mons et Oradour concernant la voirie.

# Les travaux et projets de la commune

## L'entretien des Chemins communaux :

Nous poursuivons notre engagement afin de maintenir l'état des chemins de notre commune. Avec l'aide du FDAC l'entreprise Répare-route est intervenue sur les chemins les moins endommagés pour combler les « nids de poule ».

Nous allons prochainement poursuivre les travaux sur le « chemin de la passerelle ». Nous attendons les propositions des entreprises pour la mise en œuvre. Des travaux sont prévus sur d'autres chemins, chemins qui seront choisis lors du prochain Conseil Municipal.

## Divers Travaux :

Une réflexion était en cours concernant la réfection du parquet et l'accoustique de la salle des fêtes. Après consultation des entreprises, les travaux devraient être réalisés très prochainement.

S'agissant du parquet, c'est l'entreprise Herviot spécialisée dans la réalisation de parquet vitrifié très facile d'entretien qui va réaliser les travaux.

En ce qui concerne l'accoustique nous avons opté pour l'intervention de l'entreprise qui nous propose une réalisation simple et garantie dans son efficacité.

Divers petits travaux ont été réalisés :

- entretien de la pompe à Germeville,
- petites réparations dans l'église
- mise aux normes accessibilité à tous concernant la mairie et la salle des fêtes. Il reste à installer les mains courantes.

Ce ne sont là que quelques exemples de réalisations concrètes réalisées ou en passe de l'être très rapidement.

Toutefois, et afin d'être plus exhaustif sur les différents aménagements à prévoir, nous avons élaboré une liste, avec la participation des représentants de la Commission Communale des Sections de commune. Cette Commission a été créée à l'initiative du Conseil Municipal afin de faciliter les échanges et la diffusion d'informations entre ses membres.

En voici quelques éléments les plus significatifs :

### Concernant la mairie et la salle des fêtes :

- installation de mâts avec drapeaux Français et Européen en remplacement de l'actuelle fixation,
- rafraîchissement des murs de l'arrière cuisine par une couche de peinture,
- travaux de carrelage du sol de l'arrière cuisine,
- mise en place de la plate forme pour le Tivoli afin d'assurer une plus grande stabilité et un drainage du sol en cas de pluie.

### Concernant le village de Chillé :

- revoir le caniveau et l'écoulement d'eau devant l'ancienne école,
- reformater le fossé à la sortie du village direction Le Coudret,
- prévoir la mise en place d'un terrain de boules sur la place du marronnier,

- élaguer le bois de pins et changer les bancs,
- envisager l'achat de la petite maison en très mauvais état rue du chemin de Coudret et réaménager cet espace pour l'installation de containers Calitom. (un contact sera pris prochainement avec les propriétaires).

#### Concernant le village de Germeville :

- refaire les trottoirs dans le centre du village et en particulier celui de la rue principale devant chez Didier Pinasseau afin d'éviter la dégradation continue et l'accumulation du sable en contre bas.
- continuer l'aménagement des îles et alentours (passerelle, calcaire et sable devant les espaces en herbe, nivellement de l'île principale)
- installer des miroirs aux intersections des rues donnant sur la route d'Aigre,
- nettoyer l'impasse de l'Osme dans la partie donnant sur le marais,
- revoir l'écoulement d'eau sur la route d'Aigre suite à l'aménagement du bourg.

#### Concernant les Chatelets et le village de Coudret :

- planter une haie de chaque côté de la voie de circulation afin d'agrémenter l'environnement.

Cette liste ne se veut pas définitive, elle sera amendée et modifiée au fil du temps.

De plus la réalisation de tous ces éléments ne se fera que progressivement, car la plupart du travail sera réalisé par les employés de la commune.

### Aménagement des bourgs :

Comme nous l'avons déjà indiqué, notre principal chantier sera l'aménagement du bourg de Chillé.

Le calendrier des prochaines étapes n'est pas encore complètement déterminé, nous vous informerons dans les prochains mois dans notre lettre d'informations des prochaines échéances.

### Numérotation des habitations :

Une démarche de numérotation des habitations de la commune est en cours, dans le but d'améliorer les services rendus à la population : l'accès rapide des soins et des premiers secours, le développement des services à la personne, les livraisons, la distribution du courrier.

Nous avons choisi le numérotage séquentiel, les nombres impairs d'un côté (généralement à gauche en regardant dans la direction des nombres croissants), pairs de l'autre.

# L'assainissement

## Assainissement collectif à Germeville

La station d'épuration d'AIGRE construite en 2012-2013 a été dimensionnée pour recevoir la quasi-totalité des habitations de la commune d'AIGRE, du Bourg de VILLEJÉSUS du hameau de la Chaussée et du village de Germeville d'ORADOUR.

Les travaux d'assainissement collectif concernant Germeville devraient débutés fin 2016 et courant 2017. Des réunions d'information et des rencontres avec les habitants seront organisées dans la période précédant la réalisation des travaux.

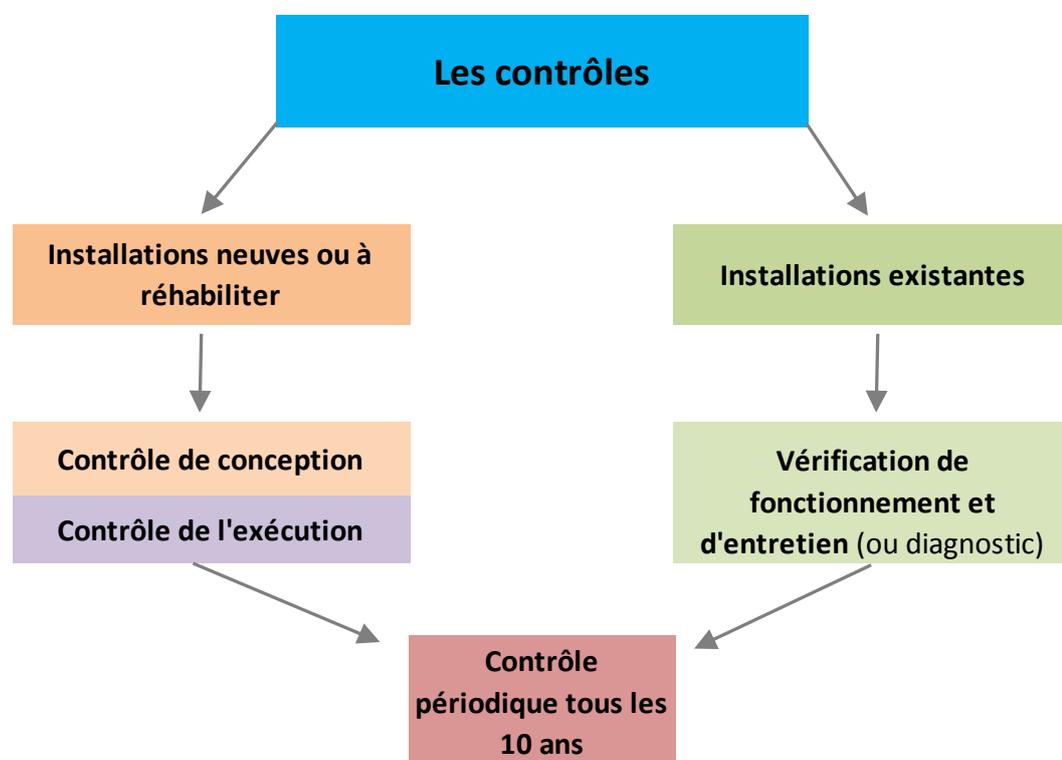
## Point sur l'assainissement non collectif

La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques impose que l'ensemble des installations d'assainissement non collectif soit contrôlé et que chaque collectivité détermine la fréquence de passage qui ne peut excéder 10 ans.

Depuis la création du Service d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la communauté de communes en 2002, la quasi-totalité des 2 300 installations d'assainissement non collectif du territoire ont été contrôlées :

- Soit un contrôle a eu lieu dans le cadre du diagnostic de l'existant que l'on appelle : le 1<sup>er</sup> contrôle de vérification de fonctionnement et d'entretien.
- Soit un contrôle d'une installation neuve dans le cadre d'un permis de construire ou d'une réhabilitation. Un certificat de bonne exécution des travaux a pu être délivré.

Le Conseil communautaire a fait le choix d'une fréquence de contrôle tous les 10 ans en moyenne.



Pascale VOLLETTE, Technicienne assainissement responsable du SPANC, procédera donc au contrôle périodique de chaque installation tous les 10 ans.

**Ce contrôle périodique** ou 2<sup>ème</sup> passage permet de :

- vérifier sur la durée, l'efficacité de l'installation d'assainissement non collectif ;
- vérifier la réalisation régulière des opérations d'entretien des dispositifs de prétraitement (fosse toutes eaux, bacs dégraisseurs ...), notamment la réalisation de la vidange, ainsi que la destination des matières de vidanges ;
- vérifier sur place les modifications intervenues depuis le précédent contrôle, à repérer l'accessibilité, les défauts d'entretien et d'usure ;
- constater l'absence de risques environnementaux, de dangers pour les personnes.

**Quatre conclusions** peuvent être données par le SPANC suite à ce contrôle :

- Absence d'installation ;
- Installation non conforme ;
- Installation nécessitant des recommandations de travaux ;
- Absence de défaut.

**Les tarifs** du SPANC sont les mêmes depuis leur instauration en 2005. Puisque l'on commence une nouvelle étape avec le 2<sup>ème</sup> passage et pour garantir un service efficace et de qualité, le Conseil communautaire a décidé de modifier les tarifs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Types de contrôle	Nouveaux tarifs
Contrôle périodique	65 €
Contre visite suite à une prescription	20 €
Contrôle de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente	75 €
Contrôle de conception et d'implantation	175 €
Contrôle de bonne exécution des travaux	0 €

**Renseignements :**

Pascale VOLLETTE, Responsable des services assainissement.

05.45.21.22.13

assainissement.cdc@paysaigre.fr

# Le PPRI

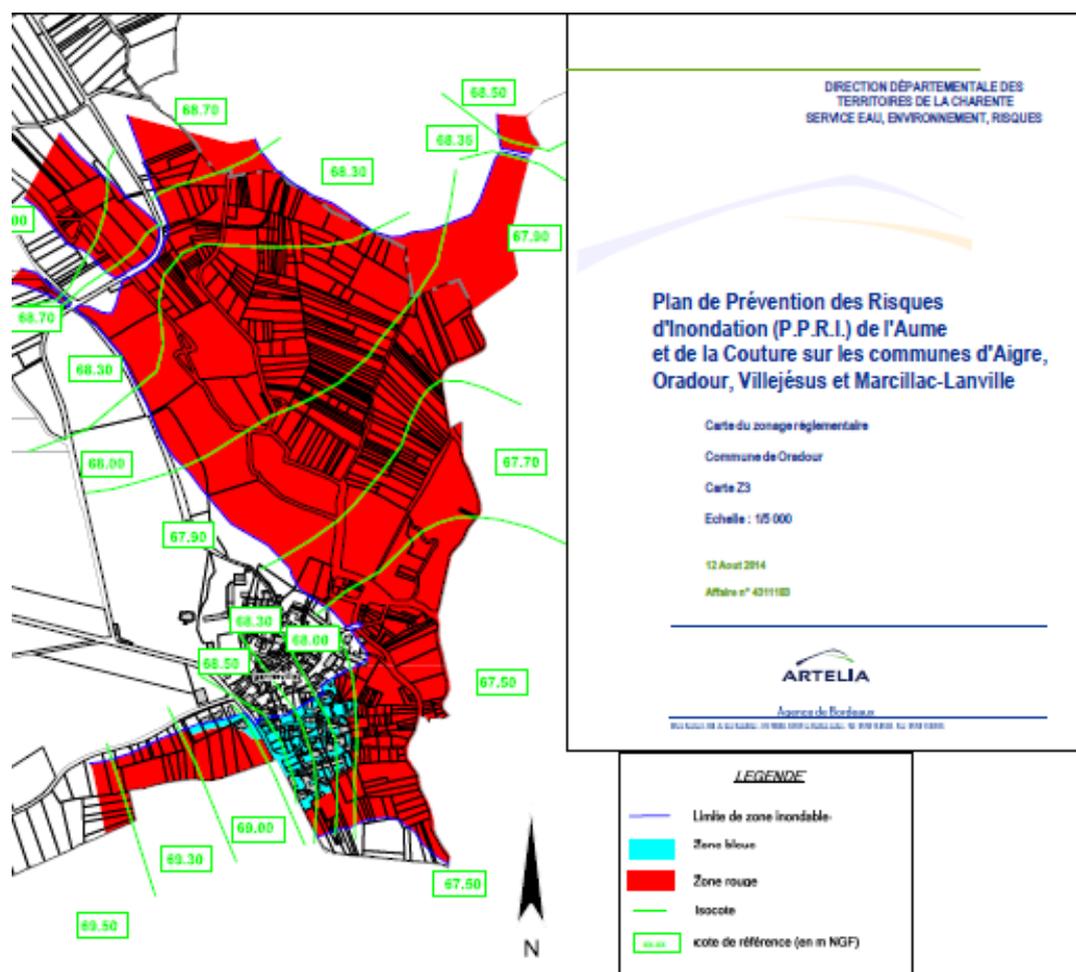
Dans l'objectif principal de limiter la vulnérabilité, le PPR à partir de l'analyse des risques sur un territoire donné, édicte des prescriptions en matière d'urbanisme, de construction et de gestion dans les zones exposées aux risques.

Ainsi, le volet réglementaire de ce Plan de Prévention contre le Risque d'inondation a pour objectif d'édicter sur les zones des mesures visant à :

- préserver les champs d'expansion des crues et la capacité d'écoulement des eaux, et limiter l'aggravation du risque inondation par la maîtrise de l'occupation des sols,
- réduire l'exposition aux risques des personnes, des biens et des activités tant existants que futurs,
- faciliter l'organisation des secours et informer la population sur le risque encouru,
- prévenir ou atténuer les effets indirects des crues.

Cela se traduit par :

- des mesures d'interdiction ou des prescriptions vis à vis des constructions, des ouvrages, des aménagements ou des exploitations qui pourraient s'y développer. Ces prescriptions concernent aussi bien les conditions de réalisation que d'utilisation ou d'exploitation.
- des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde à prendre par les collectivités et les particuliers dans le cadre de leurs compétences,
- les mesures relatives à l'aménagement, l'utilisation ou l'exploitation des constructions, des ouvrages, des espaces mis en culture ou plantés existants.



La réunion du 2 juin avait pour but de présenter le Plan de Prévention des Risques Inondations ainsi que ses répercussions sur l'assainissement collectif de Germeville.

Les différents intervenants ont expliqué à l'aide d'un diaporama les implications prévues sur le territoire de notre commune. S'agissant du PPRI une enquête publique sera réalisée avant le fin de l'année 2015.

## Le Comité des fêtes

### Le bureau :

- Présidente : Moïsette Gornas
- Vice - Président : Auguste Bertrand
- Trésorier : Jean Guy Broutier
- Secrétaire : Bernadette Richard

### Les manifestations prévues pour cette fin d'année :

- Loto du Téléthon le 27 septembre
- Repas de fin d'année le 20 décembre



14 juillet 2015

## La société de chasse

### Le bureau :

- Président : Tiphonnet Christophe
  - Vice - Président : Trainaud Yvan
  - Trésorier : Trainaud Guy
  - Membres de la Sté de Chasse : Geoffrion R, Lambert D, Gaultier F, Lambert H, Lambert N
- La Sté de Chasse compte 44 sociétaires.



### Activités :

Au cours de l'année 2014-2015 la Sté de Chasse a lâché 280 perdreaux, 440 faisans et 50 faisans reproducteurs début mars. Les prélèvements Grands Gibiers : 15 chevreuils, et 6 sangliers. D'autre part, la Sté de Chasse détruit les nuisibles tout au long de la saison.

### Manifestations au cours de la saison :

Choucroute en novembre, repas de chasse en mars, sangliers à la broche en mai avec la participation des vieux tracteurs, et enfin repas moules frites début juillet en association avec la Sté de Chasse d'Aigre. 3 lotos ont également été organisés.

Pour la saison 2015-2016, l'Assemblée Générale aura lieu le dimanche 9 août 2015 à 9 H à la salle des fêtes d'Oradour.

Nous avons tous une pensée pour notre secrétaire de bureau, Pascal Chater qui nous a quittés trop tôt.

Le Président.

## L'été actif



## **TOP départ pour un été dynamique sur le PAYS d'AIGRE du 6 Juillet au 13 Août 2015**

Les vacances sont l'occasion de participer à des activités proposées par la Communauté de communes du Pays d'Aigre, les communes et les associations locales dans le cadre de l'opération « **Été actif et Solidaire** ». C'est aussi le moment de visiter des lieux exceptionnels.

Cette opération, qui est pilotée par le Conseil départemental de la Charente depuis plus de 20 ans, permet au plus grand nombre de se retrouver, se détendre et de pratiquer des activités sportives, récréatives, ludiques, le plus souvent en plein air.

Cette année encore, de nombreuses disciplines seront proposées à très faible coût sur le Pays d'Aigre, mais aussi sur le territoire des autres communautés de communes limitrophes situées dans le Nord-Charente. Le programme est disponible dans les mairies, à l'accueil de loisirs, à l'office de Tourisme... Ce programme du Nord-Charente, mais aussi celui des autres territoires, peut être téléchargé sur : [www.eteactif.charente.fr](http://www.eteactif.charente.fr).

*\* De nombreuses activités sportives sont programmées cet été :*

- aquagym, beach-volley, water-polo, tennis, zumba, équitation et peinture sur poneys, beach-soccer, roller, volleyball, tir à l'arc, escrime, canoé-kayak, football, baseball, billard, tennis de table, badminton, arts du cirque, gym tonic, yoga, danse, randonnées pédestres, pétanque...

*\* D'autres activités culturelles, culinaires et visites touristiques sont également programmées :*

- ateliers chocolat, pizzas, tartes, loisirs créatifs, poterie, vitrail, sculpture, calligraphie, vannerie, visites guidées du patrimoine, découverte de l'environnement et pêche, atelier écologique...

**Nous vous souhaitons un très bel été actif et ensoleillé !**

**RENSEIGNEMENTS - INSCRIPTIONS :**

Florian BISCUEIL, animateur de l'Été Actif sur le Pays d'Aigre.

Mélissa ROUFFIGNAC, Directrice de l'Accueil de loisirs du Pays d'Aigre.

Du 22 Juin au 7 Août 2015, du Lundi au Vendredi de 10h à 12h

à l'Office de Tourisme d'Aigre - Tél. 05.45.21.26.70

## L'accueil de loisirs du Pays d'Aigre :



Depuis le mois de janvier 2015, la Communauté de Communes gère le centre de loisirs du Pays d'Aigre.

Il accueille les enfants de 3 à 11 ans les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires (sauf vacances de Noël).

Des activités sont proposées pendant les vacances aux jeunes de 11 à 17 ans.

Directrice : Mélissa ROUFFIGNAC  
2 bis Rue du Renclos  
16140 AIGRE Tel : 05 45 21 10 48  
accueilloisirs.cdc@paysaigre.fr

## La maison de la petite enfance du Pays d'Aigre :



### ♦ Le Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP)

C'est un lieu où parents et enfants de moins de 6 ans se rencontrent, jouent et échangent autour du lien familial. Des ateliers d'éveils sont proposés, ainsi que des réunions d'informations sur le développement de l'enfant, sur l'alimentation, ...

Ce service fonctionne le mardi et le mercredi de 9h à 11h45.

L'accès au lieu est gratuit et anonyme (sans inscription) et chaque famille peut accéder de manière libre à ces temps d'accueil (sans réservation, aux heures d'arrivées et de départ qui leur conviennent).

### ♦ Le Relais Assistantes Maternelles (RAM)

C'est un lieu d'informations, de professionnalisation des assistantes maternelles et de socialisation pour les enfants accueillis par ces dernières.

Le relais propose :

- des ateliers d'éveils le lundi et le vendredi de 9h à 11h30, ouverts aux professionnels de l'accueil individuel à domicile et aux enfants qu'elles accueillent,
- des permanences le lundi de 13h à 14h et le mardi de 17h à 18h, pour parents et assistantes maternelles recherchant des informations relatives à la petite enfance,
- des rencontres et des actions spécifiques à thème (« Passerelle » avec les écoles maternelles, réunions d'informations, sorties et projets d'éveils avec différents intervenants).

### ♦ La Halte-garderie

C'est un lieu d'accueil, d'éveil et de socialisation pour les familles qui souhaitent laisser leur enfant quelques heures ou la journée.

La halte-garderie fonctionne tous les jeudis de 9h à 18h, et compte actuellement 8 places pour des enfants de moins de 3 ans. La halte-garderie est payante. La participation des familles se calcule en fonction des ressources et du nombre d'enfants à charge. L'utilisation de ce service nécessite une inscription des familles, une adaptation de l'enfant et une réservation hebdomadaire de la place de l'enfant.

Maison de la petite enfance du Pays d'Aigre  
Emmanuelle Deslande, Directrice  
Pôle jeunesse - 2 bis, Rue du Renclos à Aigre  
05 45 60 31 39 - petiteenfance.cdc@paysaigre.fr

## La bibliothèque du Pays d'Aigre :

Un lieu de découverte, un lieu de rencontre et d'échange ouvert à tous



Les 2 sites de la bibliothèque intercommunale du Pays d'Aigre sont ouverts :

- TUSSON, le vendredi de 16 h 30 à 18 h 30 et le samedi de 14 h à 16 h ;
- SAINT-FRAIGNE, le mardi de 17 h 00 à 18 h 30 et le samedi de 9 h à 11 h.

*Sont proposés, en consultation sur place ou en prêt, des romans, des albums jeunesse, des BD, des livres documentaires, des magazines, des CD et des livres en gros caractères, des textes lus.*

La bibliothèque possède plus de 6500 documents dont près de la moitié est en dépôt par le Service Départemental de la Lecture (SDL) du Conseil général de la Charente. Plus de 3800 livres et CD ont été donnés ou acquis par la Communauté de Communes.

L'adhésion est gratuite et permet d'emprunter jusqu'à 3 livres et 1 CD pour une période de 3 semaines.

*La bibliothèque, c'est aussi des animations tant pour les **adultes** que pour les **jeunes** et même pour les **tout-petits** au sein des bibliothèques ou « hors les murs ».*

Corinne Baillargeau, Bibliothécaire

05 45 31 61 44 - 06 88 34 37 22

bibliotheque-cdc-paysdaigre@orange.fr

*Découvrez le catalogue en ligne de la bibliothèque <http://cdc-paysdaigre.bibli.fr>*

## Programme « HABITER MIEUX »

Le Conseil communautaire a souhaité apporter des aides au logement en intégrant le Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental labellisé « Habiter mieux » mis en place par l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) et le Conseil général de la Charente.

La communauté de communes peut participer financièrement aux opérations de réhabilitation de logement sur son territoire en complément des aides de l'ANAH et du Conseil général pour des travaux dans des logements à loyers maîtrisés ou insalubres.

Les travaux d'amélioration thermique sont également aidés.

### Renseignements :

PACT DE LA CHARENTE

Maison départementale de l'habitat

57, Rue Louis Pergaud

16000 ANGOULEME

Tél. 05.45.95.62.02

Mail : [pact16@laposte.net](mailto:pact16@laposte.net)

# Les élections départementales

L'élection des conseillers départementaux s'est déroulée les 22 et 29 mars 2015 au scrutin binominal mixte majoritaire, dans les 19 nouveaux cantons du département de la Charente. Dans chaque canton, les candidatures ont pris la forme d'un binôme, composé d'une femme et d'un homme, désignant chacun un remplaçant de même sexe.

Composée de 38 Conseillers départementaux (19 femmes et 19 hommes) élus pour 6 ans, l'assemblée départementale représente l'organe délibératif du Département. Elle se réunit au moins une fois par trimestre pour examiner et décider des actions à engager en faveur de la Charente et des Charentais. Chaque canton est représenté par 2 conseillers départementaux (un homme, une femme).



Le président du Conseil Départemental, M. François BONNEAU  
Premier vice-président - Mme Brigitte FOURÉ (présidente de la Communauté de communes du Pays d'Aigre)  
Deuxième vice-président - M. Jérôme SOURISSEAU  
Troisième vice-président - Mme Stéphanie GARCIA  
Quatrième vice-président - M. Samuel CAZENAVE  
Cinquième vice-président - Mme Florence PÉCHEVIS  
Sixième vice-président - M. François NEBOUT  
Septième vice-président - Mme. Isabelle LAGARDE  
Huitième vice-président - M. Pierre-Yves BRIAND  
Neuvième vice-président - Mme Marie Henriette BEAUGENDRE  
Dixième vice-président - M. Didier JOBIT

# Production d'énergies renouvelables à Oradour



## Energie photovoltaïque



Producteurs d'énergies renouvelables à Oradour	
Nb producteurs en 2012	3
Nb producteurs en 2013	6
Nb producteurs en 2014	9
<i>dont photovoltaïques</i>	<i>9</i>
<i>Production estimée en 2014 en MWh</i>	<i>112</i>

## Energie éolienne

Nous avons actuellement deux projets éoliens à l'étude sur notre commune.

Les Pouvoirs Publics souhaitent développer la production électrique par éolienne pour arriver à produire une puissance de 25 000 MW à l'horizon 2020 (Grenelle de l'environnement). Actuellement, 3,5 % de l'électricité nationale est produite par l'éolienne.

Le premier projet est proposé par l'entreprise Valéco, il s'étend sur le territoire des communes de Barbezières et Oradour.

Le second projet est proposé par les entreprises Valorem et Baywa r.e et s'étend sur les communes de Lupsault, les Gours et Oradour.

Nous sommes au début de l'étude concernant ces projets.

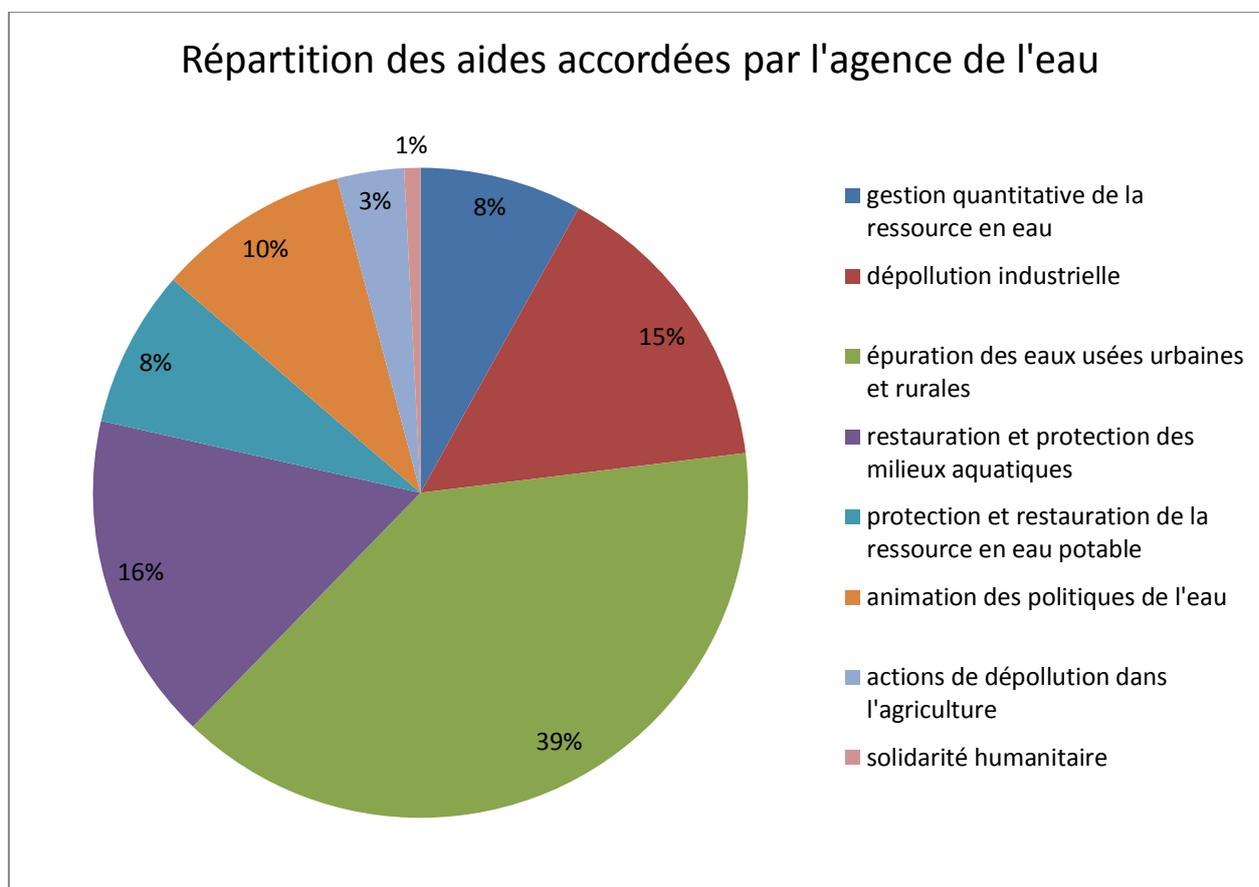
Des contacts vont être pris avec les propriétaires et exploitants concernés par l'implantation des éoliennes prochainement.

Nous ne manquerons pas de vous informer régulièrement du développement de ces différents projets.

# L'agence de l'eau Adour-Garonne

Notre facture d'eau comprend la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation), la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées, la contribution à différents organismes publics, la TVA et la redevance perçue par l'agence de l'eau (en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement).

A quoi sert cette redevance ?

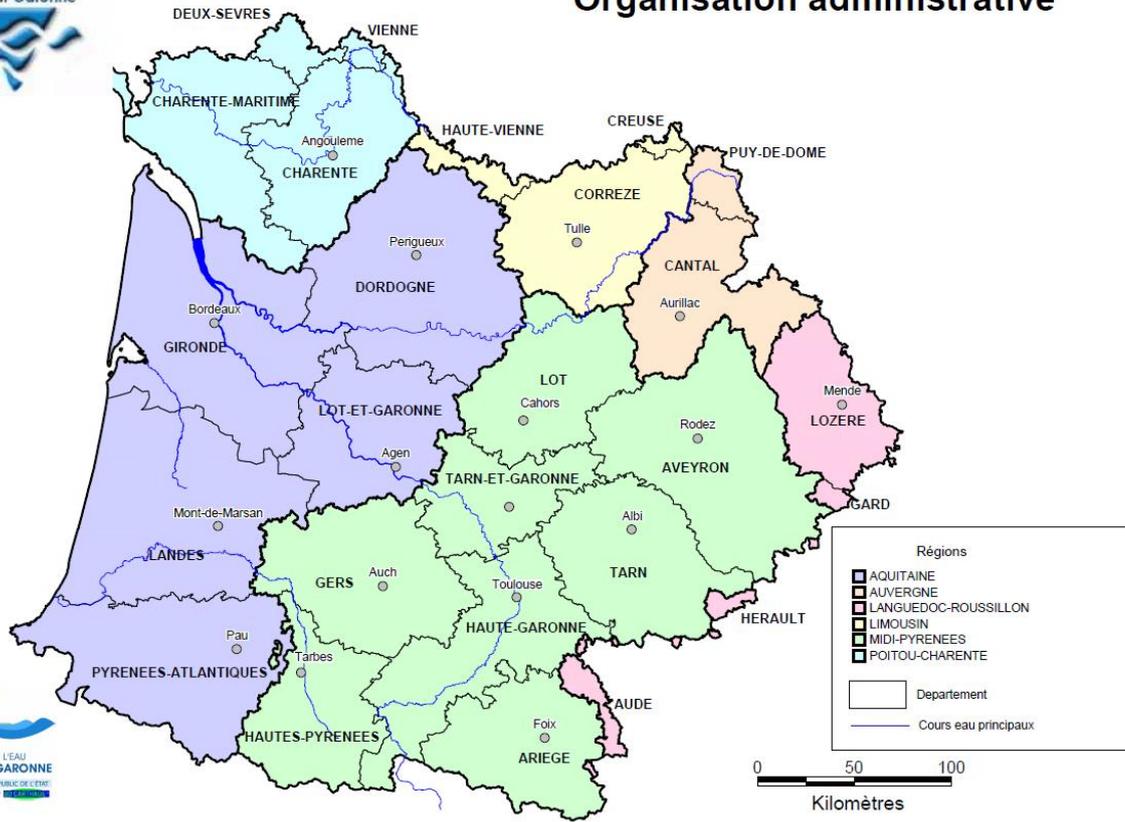


Le bassin Adour-Garonne représente le cinquième du territoire français (116 000 km<sup>2</sup>). Il est délimité par les massifs Armoricaux, Central et Pyrénéen, et s'ouvre largement sur la façade atlantique. Il communique avec le bassin parisien et la Méditerranée par les seuils du Poitou et du Lauragais. Principal fleuve du bassin Adour-Garonne, la Garonne représente le troisième fleuve français par ses débits.

Le bassin couvre deux régions en totalité, Aquitaine et Midi-Pyrénées, et quatre en partie : Auvergne, Languedoc-Roussillon, Limousin et Poitou-Charentes.

Avec les Pyrénées et le Massif Central pour premiers obstacles rencontrés par les perturbations atmosphériques en provenance de l'Océan Atlantique, le bassin bénéficie d'un climat à dominante océanique, doux et humide, avec des tendances continentales à l'Est ; l'influence méditerranéenne se manifeste dans la partie Sud-Est du territoire. Les précipitations, assez marquées à proximité de l'océan, voire abondantes localement (Pays Basque) et sur le relief (> 1400 mm), contrastent avec une pluviométrie relativement faible dans la partie centrale (600 à 700 mm/an).

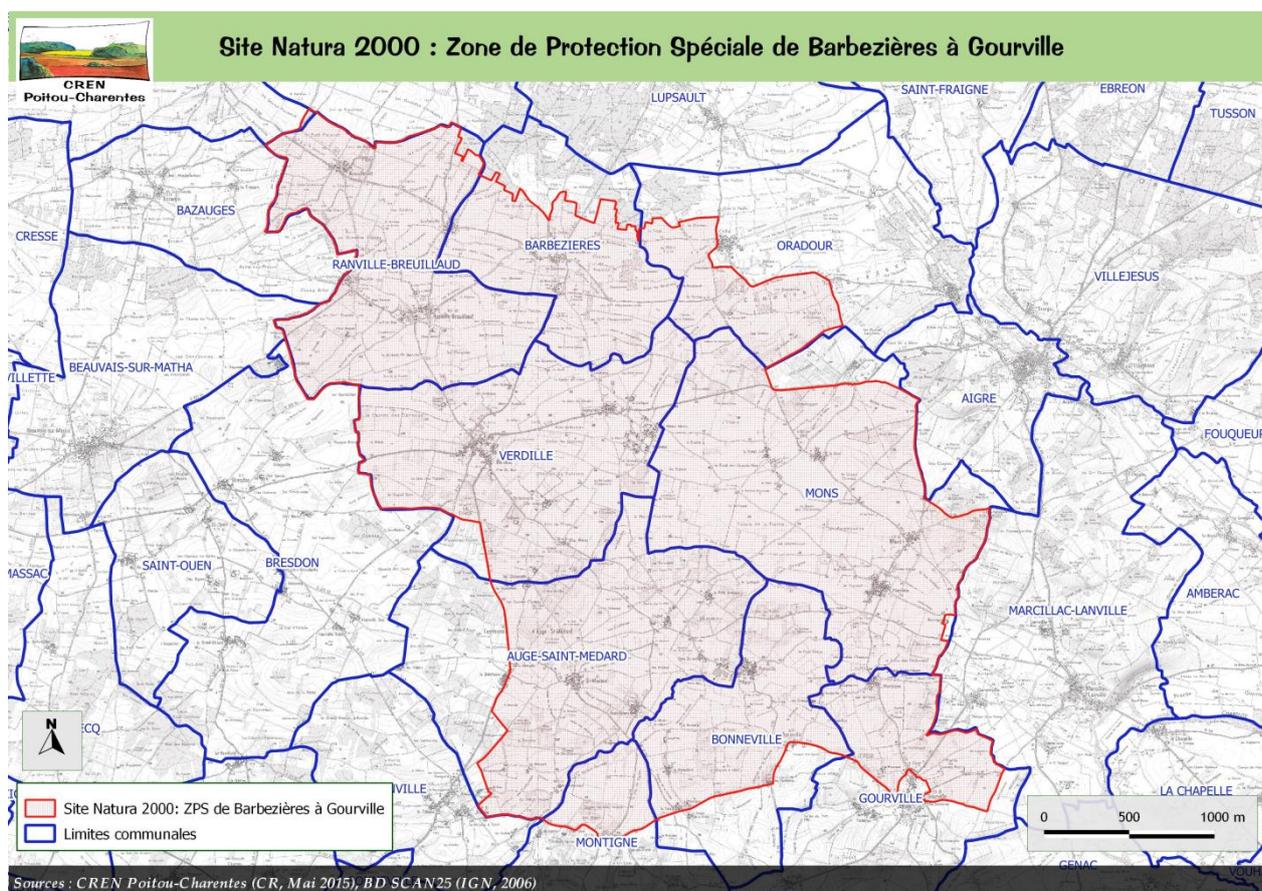
Le bassin est drainé par de grandes vallées et un chevelu dense : la Garonne et l'Adour descendant des Pyrénées, le Tarn, le Lot, la Dordogne et la Charente, issus du Massif Central.



# Le CREN

Dans le cadre de la construction de la Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique Tours-Bordeaux, le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels (CREN) de Poitou-Charentes a été mandaté pour mettre en place des mesures compensatoires environnementales validées par l'État. Ces mesures consistent à compenser les milieux naturels détruits en restaurant d'autres milieux naturels favorables aux espèces impactées. Ces mesures doivent être durables et pérennes, et se réaliser notamment par le biais d'acquisition à l'amiable, sur la base d'une volonté des propriétaires.

Le Conservatoire a donc ciblé des zones d'intérêt écologique prioritaire, où ces mesures pourraient efficacement être mises en œuvre. L'une de ces zones se situe sur une partie de la commune d'Oradour. Certains propriétaires de parcelles vont donc recevoir une invitation du CREN à un entretien individuel afin de leur présenter plus en détail le projet et d'envisager des solutions communes.



Calitom assure la collecte et le traitement des emballages recyclables. Calitom, service public des déchets, est un établissement public regroupant les communes et communautés de communes du département. Il est chargé de toute la chaîne d'élimination des déchets.

Grâce aux efforts de tous, la collecte sélective a de très bons résultats en Charente. En 2013, Calitom a collecté sur son territoire\* 12 920 tonnes de sacs jaunes, et 7 247 tonnes de verre. Autant de matières qui ont pu être recyclées. Toutefois, des erreurs subsistent et pourraient être évitées. Pour faire encore mieux, voici un rappel des consignes :

\*Tout le département, sauf le Grand Angoulême, la CDC du Rouillacais, le Smictom de Champniers et la Ville de Cognac.

Je mets dans mon sac jaune les emballages recyclables et les papiers :

- Les bouteilles en plastique, d'eau, de jus de fruits, de soda, de lait, d'huile,
- Les flacons en plastique de produits de toilette et de produits ménagers,
- Les canettes en métal, boîtes de conserve, boîte à thé, les bidons, les aérosols vides,
- Les briques en carton de lait, de jus de fruits, de soupe,
- Les cartonnettes, boîtes et suremballages en carton,
- Les papiers, journaux-magazines, prospectus,
- Toutes les enveloppes, avec ou sans fenêtre.

Quelques conseils :

- Pour gagner de la place dans le sac et dans le bac de regroupement, pensez à aplatir vos boîtes, cartons d'emballages et vos bouteilles,
- Videz bien les emballages, mais inutile de les laver,
- Ne déchirez pas les papiers en petits morceaux sinon ils ne pourront pas être triés (les machines trient au-delà de 6 cm).



Attention : ne vous fiez pas au point vert, il ne signifie pas que les emballages sont recyclables mais que le producteur adhère à l'organisme Eco-Emballages par une contribution financière à l'élimination de ce déchet.

Je mets dans le sac noir :

- Suremballages en plastique léger, sachets, films
- Barquettes en polystyrène, pots de yaourt et de crème en plastique
- Couches culottes
- Gobelets en plastique, couverts jetables en plastique
- Papiers et boîtes en cartons salis
- Vaisselle, pots de fleurs en plastique.

Je mets dans le conteneur à verre :

- Les bouteilles en verre de jus de fruit, d'alcool, de soupe ;
- Les pots en verre de yaourt, d'olives, de sauce, de pâte à tartiner ;
- Les bocaux en verre de confiture, de cornichon, de pâté.

J'apporte à la déchèterie :

- Les huiles usagées (alimentaires et de moteur) ;
- Le remblai, les gravats ;
- Les déchets végétaux (tailles, tontes...) ;

- La ferraille et les métaux ;
- Le verre ;
- Les déchets dangereux (piles, aérosols, peintures, désherbants...) ;
- Le bois (palettes, bois de démolition...) ;
- Les cartons ;
- Les batteries ;
- Le tout-venant (matelas, plastiques volumineux...) ;
- Les textiles et chaussures ;
- Les radiographies ;
- Les cartouches d'encre ;
- Les ampoules et néons ;
- Les CD-DVD ;
- Le polystyrène d'emballage ;
- Les plaques de plâtre sur certaines déchèteries ;
- Les appareils électriques et électroniques.

### Que faire du polystyrène ?

Le polystyrène à grosses billes blanches, qui protège les appareils électriques (comme les téléviseurs, les imprimantes...) dans les cartons, est à apporter en déchèterie. Une filière située en Charente permet de le recycler. En revanche, les petites barquettes alimentaires jaunes, blanches ou noires, qui contiennent de la viande, du fromage... ne se recyclent pas et doivent être jetées dans votre sac noir.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous reporter au Guide des Bonnes Pratiques ou au mémo-tri disponibles sur simple demande au numéro vert 0 800 500 429 ou en téléchargement sur le site internet [www.calitom.com](http://www.calitom.com)

## Où et quand déposer les sacs ?



Calitom et la mairie ont installé sur la commune des bacs de regroupement des sacs jaunes et des sacs noirs. Ceci permet d'effectuer le ramassage des sacs en toute sécurité, de préserver les routes et d'éviter d'éventuels dégâts occasionnés par le passage de la benne dans des lieux étroits ou sur des zones privées.



Ces points ont pour fonction de remplacer les collectes qui ne peuvent être assurées en porte à porte. Ils sont donc exclusivement réservés aux riverains concernés et ne sont pas des lieux de dépôts journaliers.

Comme pour un ramassage classique, les sacs doivent être déposés dans les bacs uniquement la veille au soir des jours de collecte (tous les jeudis des semaines impaires pour les sacs noirs et tous les mercredis pour les sacs jaunes). Le respect de cette règle est important car les dépôts intempestifs peuvent être très désagréables pour le voisinage. L'amoncellement de déchets sur une période de plusieurs jours entraîne rapidement odeurs et problèmes de propreté. A ces nuisances, s'ajoute également un aspect peu esthétique pour les personnes qui vivent aux abords et la commune.

Merci à tous donc d'être vigilant en déposant vos sacs dans les bacs de regroupement uniquement la veille au soir des jours de collecte.

S'agissant du contenu des bacs de regroupement, des contrôles sont régulièrement faits par Calitom afin de vérifier la conformité des déchets. Les dernières vérifications ont constaté qu'il y avait du textile et du verre. Ces deux matières peuvent être valorisées et bénéficient de filières spécifiques. Il est donc conseillé d'apporter le textile en déchèterie (ils seront donnés à des œuvres ou valorisés) et de déposer le verre dans les conteneurs à verre.

## Les bacs

Sur le département hormis quelques secteurs spécifiques, le ramassage des ordures ménagères et des emballages recyclables s'effectue en sacs, pas besoin de bacs. Les sacs poubelles fermés peuvent être présentés à la collecte directement sur le trottoir à proximité du domicile.



Certaines personnes préfèrent utiliser un bac. Il est important de choisir un équipement conforme aux conditions de collecte. Ces bacs sont reconnaissables aux caractéristiques suivantes : deux petites roues, un couvercle fixe, un volume supérieur à 120 litres et surtout une collerette droite en façade. Ces contenants ont l'avantage d'être également plus robustes. Plusieurs couleurs existent (gris, marron, verts foncés...). Ceci n'a pas d'importance pour le ramassage. Seuls les bacs à couvercle jaune sont réservés à la collecte sélective des emballages recyclables. Certains bacs sont même normés : NF EN 840-1.

Pourquoi ces bacs ? Les lèves conteneurs des bennes de collecte ne sont compatibles qu'avec ce type de bacs. Par défaut, les bacs non conformes (anciennes lessiveuses, bidons...) sont portés à bout de bras par les agents de collecte.



Ce constat a conduit la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail à recommander officiellement « les conteneurs roulants normés conçus pour être appréhendés par les lève-conteneurs » et interdit tout autre contenant non conçu pour être appréhendé par les lève-conteneurs, ceci afin de réduire les risques de troubles musculo-squelettiques, dorso-lombaires et les risques liés aux piqûres, blessures diverses et risques biologiques (R437).

END

Des bacs ont été remis gratuitement aux personnes qui en avaient fait la demande auprès de la Mairie.

## Le Tour du Pays d'Aigre

Organisé par l'Association Cycliste Jarnac Aigre Rouillac, le Tour du Pays d'Aigre s'est disputé le 7 mars 2015, au départ de Villejésus.

Pour cette 12ème édition, toutes les conditions d'une magnifique course ont été remplies : un temps



printanier et chaud, un public dense massé au coeur des 14 communes traversées ainsi que sur la ligne d'arrivée et, surtout, un plateau exceptionnel rassemblant la crème des coursiers.

Les 98 concurrents se sont élancés pour une difficile course en ligne de 86 km pour terminer sur un circuit inédit de 5,7 km. Et c'est Willy Perrocheau qui a remporté cette course au sprint.

## Circuit international des remparts d'Angoulême

Le Circuit des Remparts organise le 19 septembre une randonnée historique pour véhicules d'époque dénommée Rallye International de Charente.

Notre randonnée historique, qui se déroule sur route ouverte et dans le respect du Code de la route, empruntera un parcours de 170 km environ, sur les routes secondaires de notre département à la découverte de ses richesses touristiques.

Les véhicules traverseront La commune d'Oradour le samedi 19 septembre prochain,

Venant de Mons D L20

Traversée de Germeville, entre 15 h 05 - 16 h 35, à vitesse modérée.

## Quelques infos pour bien vivre en Pays d'Aigre

### **Lutte contre la précarité énergétique**

Le département de la Charente a décidé de renforcer son action de lutte contre la précarité énergétique dans le logement privé. Ce nouveau programme, conclu en juin 2012 avec l'ANAH pour 2012-2014, comprend 3 thèmes d'action :

- la lutte contre l'insalubrité
- la production de logement à loyer très bas
- l'amélioration thermique de 1000 logements

Pour cela, 2 moyens :

- des aides financières de plusieurs partenaires (ANAH, Région et Département) pour les travaux
- une action de promotion active du dispositif

Le Département interviendra à hauteur de 15% du montant des travaux d'amélioration thermique. Sont éligibles les travaux d'amélioration des performances thermiques, dès lors qu'ils procurent une économie d'énergie d'au moins 25%.



La Maison départementale des Solidarités est à l'écoute des personnes âgées et de leur entourage afin de les informer des prestations existantes, les orienter vers les services compétents et les professionnels appropriés (coordinateurs de proximité du Conseil Général, caisses de retraite, professionnels médicaux et paramédicaux, hôpitaux, maisons de retraite, foyers logements, communes, associations d'aide à domicile...).

Vos contacts pour le Ruffécois : Mme Florence BOINOT Tél. 05 16 09 58 69 fboinot@cg16.fr

### **Maison départementale des Solidarités du Ruffécois**

Rue du Docteur Tutard  
16700 RUFFEC



L'association d'aide à domicile (ADMR) peut vous aider en vous proposant une large gamme de services : aide à la personne, ménage, repassage, repas à domicile, accompagnement transport, atelier mémoire.

### **ADMR**

10 rue du Pont Raymond  
16140 AIGRE  
05 45 21 21 31

Permanences à Aigre : lundi 13h30 à 16 h, jeudi 9h à 12h, vendredi 13h30 à 16h30.

Présidente : Michèle BRIS



**Conteneur textile à Aigre** - Les habitants du Pays d'Aigre peuvent déposer des vêtements dans le conteneur textile situé dans la cour de la Communauté de Communes (10, rue du pont Raymond à Aigre) et mis en en place par Emmaüs Ruffec.

## L'office de tourisme

Le nouvel Office de tourisme du Pays du Ruffécois est compétent sur l'ensemble du territoire du Pays du Ruffécois. Son objectif est de développer durablement la fréquentation touristique.

Ses missions:

- Accueil et information des visiteurs
- Promotion touristique en lien avec Charente Tourisme et la région Poitou-Charentes
- Coordination des acteurs touristiques locaux
- Elaboration de la stratégie de développement touristique local avec les partenaires publics et privés

L'Office de tourisme du Pays du Ruffécois est administré par un comité de direction composé de 14 membres élus représentant le syndicat de Pays du Ruffécois et les CDC du territoire et de 10 membres socioprofessionnels.

L'équipe de l'Office de tourisme, constituée de 5 salariées, d'une comptable et d'une directrice, opère sous la présidence de Claudy SEGUINAR et la vice-présidence de Roland VILNEAU.

- Siège :

Verteuil-sur-Charente : 05 45 31 58 91

Antennes :

**Aigre :** Rue des Halles, 16140 AIGRE - 05 45 21 26 70

Basse saison (octobre à avril) : mardi et jeudi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h, samedi de 9h30 à 12h30

Moyenne saison (mai, juin, septembre) : mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30, samedi 9h30 à 12h30

Haute saison (juillet et août) : mardi au vendredi de 9h30 à 13h et de 14h à 18h, samedi de 9h30 à 13h dimanche de 10h à 12h30

Mansle : 05 45 20 39 91

Montignac : 05 45 22 71 97

Ruffec 05 45 31 05 42

## Le frelon asiatique



Le frelon asiatique est arrivé il y a plusieurs années en France. Ce type de frelon se nourrit, entre autres, d'insectes pour assurer ses besoins en protéines. La prédation importante de ce frelon a une incidence sur les espèces autochtones (notamment les abeilles) et peut causer des dégâts plus ou moins lourds sur la biodiversité locale.

En l'état actuel des connaissances sur cette espèce et sa prolifération, le plan vise dans un premier temps à limiter le développement des nids en piégeant les fondatrices. Cela n'éradiquera pas cependant pas l'espèce. Le signalement des nids au printemps et en été auprès de votre mairie est essentiel. A partir de novembre, la diminution des températures et de la durée des journées accélère la mortalité naturelle des insectes et marque l'hivernage des reines, d'où une diminution de la dangerosité des nids.

Les différentes phases du plan :

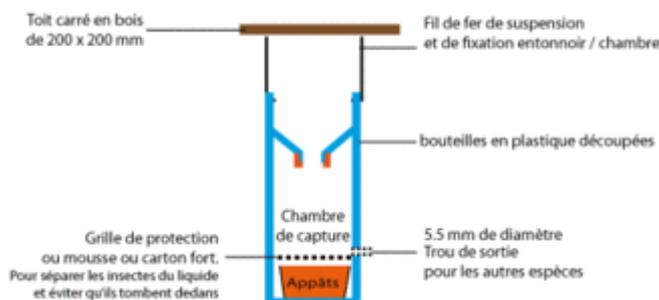
De mi-février à mi-avril : piégeage des fondatrices

De mars à octobre : signalement des nids

De avril à fin octobre : détruire les nids et / ou les signaler

### Quel type de piège à utiliser ?

Attiré par l'appât, l'insecte entre dans le piège. Le frelon reste bloqué à l'intérieur, tandis que les autres espèces peuvent sortir par le trou de 5,5 mm de diamètre. Nous vous conseillons d'utiliser comme appâts (en attendant des produits plus adaptés) : un verre de bière brune de préférence, un verre de vin blanc et un trait de sirop (framboise ou cassis). Il semblerait que les pièges soient plus efficaces s'ils sont situés près des anciens nids. D'où l'importance de connaître la position des nids d'une année sur l'autre.



## Les feux de plein air

### Sont strictement INTERDITS :

Brûlage des déchets verts ménagers, municipaux, d'entreprises (tonte de pelouse, taille des arbres, haies, arbustes ...)

Lâcher de lanternes célestes

Brûlage des pailles soumises à la PAC

### Sont AUTORISÉS sous conditions :

Brûlage des résidus agricoles (taille des arbres, vignes, élagage de haies et autres résidus d'exploitation agricole)

Gestion forestière

Écobuage ou brûlage des chaumes agricoles non soumises à la PAC

Brûlage des déchets verts parasités ou malades

Feux d'artifices, feux festifs...

Les conditions pour faire brûler : Déclaration et autorisation préalable du Maire et Respect de l'ensemble des conditions de sécurité

Avant d'allumer un feu, consultez le serveur vocal au 05, 45. 97,61.40

[www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr)



**3 réflexes  
pour se baigner  
sans danger**

 Choisissez les zones surveillées de baignade

 Surveillez vos enfants en permanence

 Tenez compte de votre forme physique

Retrouvez les Conseils pratiques sur :  
[www.inpes.sante.fr/noyades](http://www.inpes.sante.fr/noyades)

 Ministère chargé des Sports, de la Santé

 INPES

1000000000

## **MAIRIE d'ORADOUR:**

Tel : 05.45.21.02.84 Fax : 05.45.21.04.58 E-mail : mairie-oradour@wanadoo.fr

Le secrétariat est assuré par Emilie GREZILLER

Le mardi de 14 heures à 16 heures

Le jeudi de 14 heures à 16 heures

Le samedi de 9 heures à 12 heures

Le maire, Christian ROUSSEAU : 06 43 11 45 09

Les adjoints :

Thierry SYLVESTRE 05 45 21 32 20 - 06 86 18 86 53

Corinne BAILLARGEAU 05 45 21 04 05 - 06 88 34 37 22

## **Location salle d'Oradour**

Prix : Ils correspondent à une location pour un Week-End :

- Habitants de la commune : été (mai à septembre) : 60 € - hiver (octobre à fin avril) : 100 €
- Habitants hors commune : été : 100 € - hiver : 160 €



## **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'AIGRE**

Tél : 05.45.21.10.48 Fax : 04.45.21.10.57 E-mail : accueil.cdc@paysaigre.fr

## **Mission locale**

Aides aux demandeurs d'emploi de 16 à 25 ans, le vendredi de 9 H à 12 H

Sur rendez-vous au 05.45.29.55.10

## **PERMANENCES A LA MAIRIE D'AIGRE**

### **CPAM (caisse primaire d'assurance maladie)**

Tous les mardis de 14 h à 15 h 30 sauf vacances scolaires.

### **CONCILIATEUR de justice**

Le 2<sup>ème</sup> jeudi de 10 h à 12 H sur rendez-vous au 05.45.21.10.56

### **MAISON des SOLIDARITES**

Permanence 7 Grand' Rue 16140 AIGRE

Assistance Sociale du Secteur : sur rendez-vous au 05.16.09.51.00

### **CROIX ROUGE FRANCAISE**

Tél : 05.45.21.31.48

### **DECHETTERIE VILLEJESUS Tél : 05.45.21.32.50**

Horaires d'ouverture : Lundi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H

Mardi de 14 H à 18 H

Mercredi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H

Jeudi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H

Samedi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H



## ORDURES MENAGERES

Sacs noirs : **le jeudi matin**

Suremballages, sacs, films, enveloppes, pots en plastique, barquettes en polystyrène, couches, gobelets, assiettes, couverts en carton et en plastique, papiers et boîtes en métal ou en carton salis, ampoules à filaments, vaisselle

Sacs jaunes : **le vendredi des semaines paires** (le samedi si un jour férié en semaine)

bouteilles d'eau de jus de fruits, de lait en plastique, bouteilles d'huile, flacons de produits de toilettes et de produits ménagers en plastique, aérosols, boîtes de conserve, boîtes en métal, bidons en métal, cartonnettes, boîtes en carton, journaux, magazines, prospectus, papier.

### REPORT DE COLLECTE LES JOURS FERIES

Lorsque votre semaine de collecte comporte un jour férié avant le ramassage, les collectes seront toutes (jaune ou noir) décalées d'une journée à partir du jour férié



### Urgences : les numéros nationaux

**18** Pompiers

**15** SAMU

**17** Police / Gendarmerie

**112** Appel d'urgence européen

**114** Services aux malentendants

**115** Accueil sans Abri

**119** Allo Enfance maltraitée

**116 000** Enfants disparus

**0800 840 800** Sida Info Service

**GENDARMERIE à AIGRE** 05.45.21.10.12

### MEDECINS à AIGRE

Docteur Alain DUBOST : 05.45.21.22.88

Docteur Roger REVEILLAUD : 05.45.21.10.23

Docteur Cynthia RIEUTORD : 05.45.21.22.91

Docteur Christian RIEUTORD : 05.45.21.22.91

Docteur Jacques TRAWALE : 05.45.21.32.24

### PHARMACIENS à AIGRE

Pharmacie du Pays d'Aigre 25 Grande rue Tél : 05.45.21.10.41

Centre hospitalier de RUFFEC 05 45 29 50 00

Centre hospitalier d'ANGOULEME / GIRAC 05 45 24 40 40



**DON DU SANG** Hôpital de Girac

16470 Saint Michel-Angoulême

Tél : 0800109900

Don de sang avec ou sans rendez-vous

Don de Plasma sur RDV

Lundi : 8h - 13h et 14h - 18h

Mardi : 13h30 - 19h15

Mercredi et Vendredi : 8h - 14h.

A Aigre, à la salle des fêtes  
Mercredi 5 août de 16 h à 19h30  
Mercredi 4 novembre de 16h à 19h30



N'hésitez pas à nous transmettre vos réactions, vos suggestions.

Mairie d'ORADOUR 05 45 21 02 84 Fax : 05.45.21.04.58 E-mail : [mairie-oradour@orange.fr](mailto:mairie-oradour@orange.fr)

Juillet 2015